



**Affaire n°40/1942 : Divers travaux sur le bâti communal (Accords-cadres à bons de commande) - Autorisation de signature de l'avenant n°1 de transfert du lot n°11 « Electricité » (SATELEC CENERGI à SATELEC).**

*Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°17/796 du 31 mai 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'accord-cadre « Divers travaux sur le bâti communal – Accords-cadres à bons de commande / Lot n°11 : Electricité », notamment avec la société par actions simplifiée SATELEC CENERGI.

Le lot n°11, notifié le 27 juillet 2022 à cette dernière, est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires sans minimum et avec un montant maximum annuel de 2 200 000 € HT. Il est conclu pour une durée de quatre (04) ans à compter de la date de sa notification, et peut être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Par courrier en date du 12 février 2025, la Ville a été informée de la fusion de la société par actions simplifiée SATELEC CENERGI avec la société par actions simplifiée SATELEC, société absorbante, et ce suite à la réorganisation du groupe auquel font partie les deux sociétés.

La société par actions simplifiée SATELEC a transmis un dossier complet en vue d'obtenir l'accord de la collectivité pour un avenant de transfert à son profit. Après étude du dossier et appréciation des garanties économiques, techniques, professionnelles, il est constaté que le nouveau titulaire remplit les conditions de sélection qualitative qui avaient été fixées par l'Acheteur pour la participation à la procédure initiale de passation du marché public.

L'avenant n°1 a donc pour objet de formaliser le transfert du lot n°11 de la société par actions simplifiée SATELEC CENERGI vers la société par actions simplifiée SATELEC.

L'avenant n°1 n'entraîne aucune incidence financière.

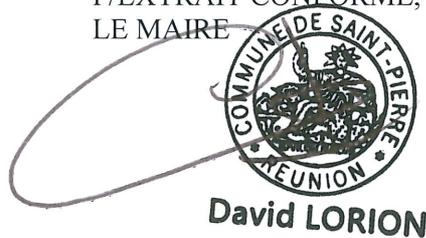
**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 actant le transfert de l'accord-cadre « Divers travaux sur le bâti communal – Accords-cadres à bons de commande / Lot n°11 : Electricité », conclu initialement avec la société par actions simplifiée SATELEC CENERGI, au bénéfice de la société par actions simplifiée SATELEC, nouveau titulaire ;

- **D'AUTORISER**, lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** l'avenant n°1 au lot n°11 précité sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250620-40-1942-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025